

Delémont, le 3 avril 2018

PROJET DE REVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA CAISSE DE PENSIONS DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rapport de consultation

Ce rapport présente les résultats de la procédure de consultation ainsi que les remarques émises.

1. Mise en consultation et réponses reçues

La consultation adressée aux partis politiques, aux syndicats ainsi qu'aux employeurs affiliés a été lancée le 8 janvier 2018 avec un délai de réponse au 23 février 2018. Le dossier comprenait un rapport explicatif et un questionnaire. Les réponses arrivées jusqu'au 20 mars ont été prises en compte. 53 organismes consultés ont répondu, 38 (dont 35 employeurs affiliés) se sont abstenus et 7 réponses spontanées ont été réceptionnées.

12 communes affiliées, 3 communes non affiliées et l'Association jurassienne des communes (AJC) ont pris position.

Le syndicat des enseignants jurassiens et l'Association du personnel de la République et Canton du Jura (tous deux également employeurs affiliés) ont émis un avis, de même que SSP & SYNA conjointement.

6 partis (PLRJ, PDC, PSJ, Les Verts, PCSI et PEV) ont également répondu à la consultation.

De manière spontanée, deux employés de l'Etat ont pris position négativement sur le projet. Ces déterminations ne sont pas reprises dans les chiffres qui suivent.

2. Prises de position

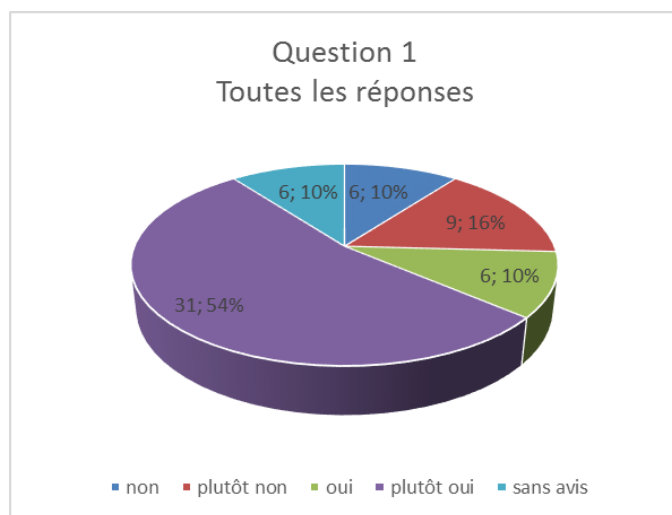
Le questionnaire comprenait quatre questions auxquelles il était possible de répondre en cochant les cases suivantes : oui ; plutôt oui, plutôt non, non, ne sait pas. Des remarques pouvaient être faites pour chaque question ou à la fin du questionnaire.

Réponses aux questions contenues dans le questionnaire :

1. Compte tenu des projections relatives à la situation financière de la Caisse, êtes-vous favorables, de façon générale, au panel de mesures proposées portant, pour certaines, sur les prestations et, pour d'autres, sur le financement ?

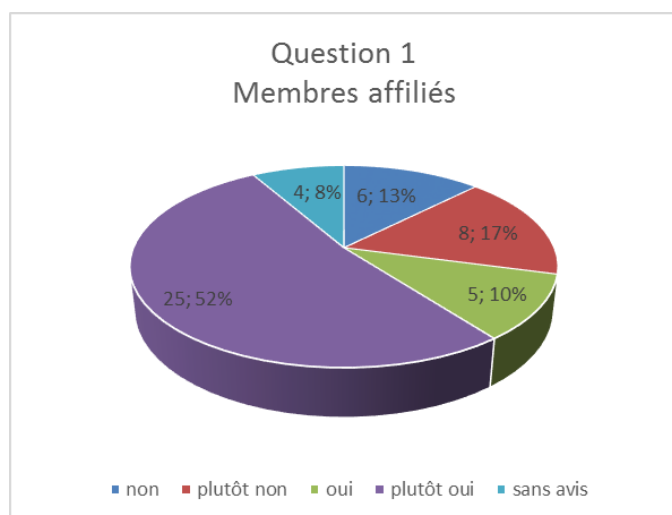
Les réponses reçues se répartissent comme suit :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
6	9	6	31	6



Parmi les employeurs affiliés (comprenant des communes et un parti) :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
6	8	5	25	4



Hormis le PCSI, plutôt défavorable, les autres partis politiques ont répondu "plutôt oui".

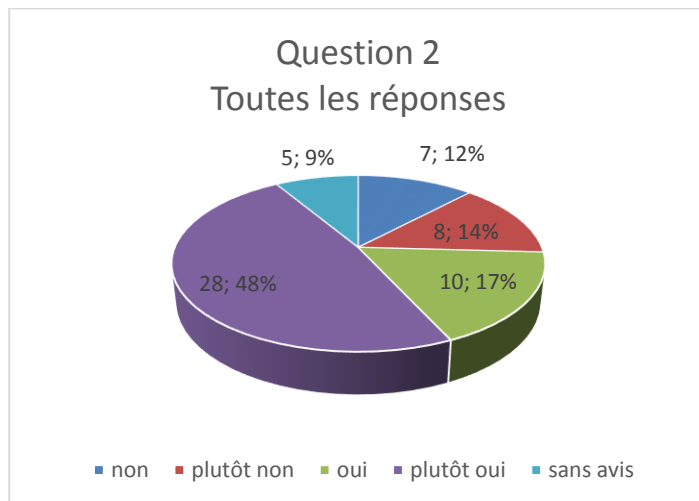
L'AJC a répondu "oui".

Deux remarques sont émises par plusieurs intervenants. La première porte sur les difficultés qu'encourront les employeurs affiliés à supporter le coût unique et les coûts futurs de fonctionnement. La seconde expose la crainte de devoir faire face à des trains de mesures de manière récurrente.

2. Etes-vous favorables à l'augmentation de 1 % de la cotisation pour l'exécution du plan de financement, répartie par moitié entre assurés et employeurs affiliés ?

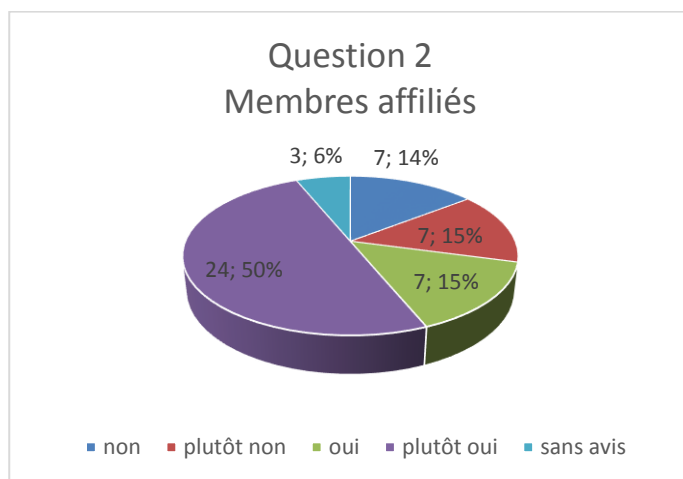
Les réponses reçues se répartissent comme suit :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
7	8	10	28	5



Parmi les employeurs affiliés (comprenant des communes et un parti) :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
7	7	7	24	3



Les partis politiques ont répondu "oui" ou "plutôt oui", sauf le PCSI (plutôt non).

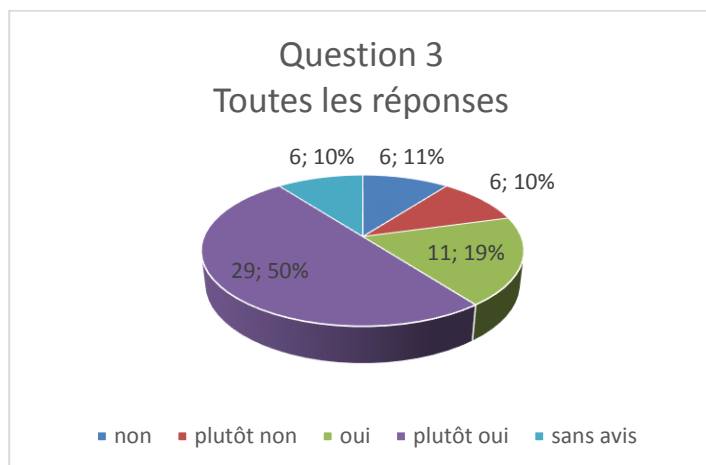
L'AJC a répondu "oui".

L'Hôpital du Jura estime que l'Etat devrait prendre en charge la totalité de ce coût. Deux syndicats relèvent que cette mesure devrait être limitée dans le temps. D'autres employeurs s'inquiètent du coût de la mesure, mais également de la perte d'attractivité des conditions salariales offertes aux employés.

3. Etes-vous favorables à l'augmentation du traitement cotisant ?

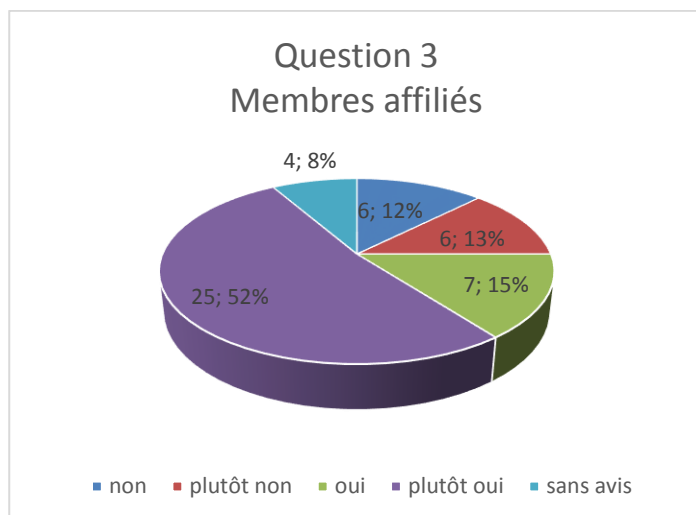
Les réponses reçues se répartissent comme suit :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
6	6	11	29	6



Parmi les employeurs affiliés (comprenant des communes et un parti) :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
6	6	7	25	4



Les partis politiques ont répondu "oui" ou "plutôt oui".

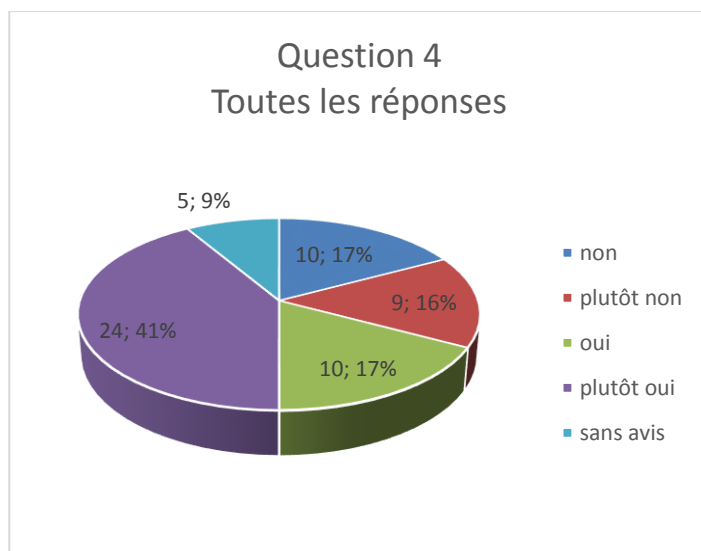
L'AJC a répondu "oui".

Des remarques sont faites au sujet des difficultés financières pour les employeurs qui découleront de la hausse du traitement cotisant ainsi qu'au sujet de la baisse du salaire net des employés, un syndicat réclamant, à ce propos une revalorisation salariale.

4. Etes-vous favorables à la contribution de l'Etat et des employeurs affiliés envers la Caisse visant à compenser les effets de la baisse du taux technique et à financer les mesures transitoires, selon les modalités exposées dans le rapport explicatif ?

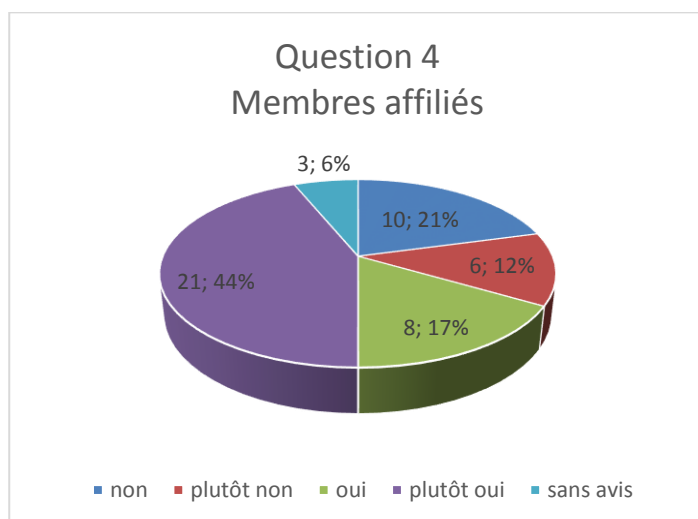
Les réponses reçues se répartissent comme suit :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
10	9	10	24	5



Parmi les employeurs affiliés (comprenant des communes et un parti) :

non	plutôt non	oui	plutôt oui	sans avis
10	6	8	21	3



Parmi les partis politiques, le PLR, a répondu "oui", le PDC, le PSJ et le PEV "plutôt oui" et Les Verts et le PCSI "plutôt non".

L'AJC a répondu "oui".

Plusieurs employeurs relèvent les difficultés qui découleront du paiement de ce coût unique, sollicitant un soutien de l'Etat ainsi que l'octroi de facilités de paiement. Une institution suggère que la Caisse participe à l'absorption de ce coût.

5. Autres remarques et propositions éventuelles

Parmi les remarques subsidiaires faites par les participants à la consultation, la plupart ont déjà été évoquées. Il est ainsi réaffirmé que l'Etat doit accroître sa part dans le financement des mesures et proposer des facilités de paiement, faute de quoi les autres employeurs seront en proie à des difficultés financières. Le financement d'une partie des mesures par la Caisse elle-même est réclamé par un intervenant. Le fait que le présent plan de mesures n'intervienne que quatre ans après le précédent est évoqué, de même que des craintes quant à la nécessité de devoir consentir d'autres efforts dans le futur.

Des suggestions visant à solliciter davantage les rentiers ont également été émises.

Certaines solutions alternatives sont esquissées, comme la scission de la prévoyance professionnelle entre une caisse publique pour des prestations de base et le recours à une caisse privée pour les prestations supplémentaires. Le taux technique fait l'objet de discussion, celui de 2,25% étant trop bas pour certains, trop élevé pour d'autres.

L'AJC préavise négativement le report sur les communes au travers du mécanisme de répartition des charges dans le domaine de l'action sociale et de l'enseignement.

Enfin, le PCSI dit ne pas être convaincu des mesures proposées, craignant la nécessité de futurs assainissements à répétition. Il réclame une réflexion large sur le mode de financement et la structure de la Caisse.